

Informations utiles sur la crise du corona virus pour les réfugiés en Bavière

(État des lieux 24.03.2020)

Autorités de l'immigration

Dans des nombreuses villes et districts, les autorités publiques ne sont plus ouvertes ou ne le sont que dans une mesure limitée. Si vous avez un rendez-vous ou une affaire urgente, veuillez contacter les autorités à l'avance. Par exemple, par téléphone ou en consultant le site web. Que dois-je faire lorsque des documents expirent, par exemple la tolérance, le permis de séjour ou le permis de travail? Certaines autorités envoient des nouveaux documents de leur propre initiative. D'autres ne le font pas. Dans certaines régions, la police est informée que les documents peuvent avoir expiré et qu'aucun rapport ne doit être déposé. Si vous voulez être sûr, écrivez une lettre aux autorités. Demandez une confirmation que vos papiers sont toujours valables jusqu'à ce que vous puissiez prendre un autre rendez-vous. Vous devriez déposer cela dans la boîte aux lettres de l'autorité. Vous trouverez ici un modèle:

<https://www.fluechtlingsrat-bayern.de/informationen-corona-bayern.html>

Notifications de l'Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF)

Il est possible que, dans certains cas, des personnes reçoivent encore une décision de l'Office fédéral (BAMF) concernant leur procédure d'asile. Si la décision est négative, vous pouvez faire appel contre elle. Les bureaux d'application des lois dans les tribunaux administratifs sont partiellement fermés. Veuillez contacter vos avocats et/ou les centres de conseil concernés par e-mail ou par téléphone. Vous pouvez également contacter le Conseil bavarois pour les réfugiés.

Il est également possible d'introduire vous-même un recours contre la décision d'asile (négative). Vous trouverez un modèle à cet effet ici : <https://www.fluechtlingsrat-bayern.de/informationen-corona-bayern.html>. La plainte doit être présentée par écrit au tribunal administratif compétent avant la date indiquée à la fin de la lettre (délai de recours).

Prestations en vertu de la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile

Le paiement des services publics devrait encore être garanti. Si ce n'est pas le cas, veuillez contacter le bureau d'aide sociale responsable. Vous pouvez également contacter le Conseil bavarois pour les réfugiés.

Expulsions et détention en attente d'une expulsion

Jusqu'à présent (24.03.2020), il n'y a pas d'arrêt général des expulsions. Cependant, il n'y a pratiquement pas d'expulsions. Selon le BAMF, tous les transferts de Dublin ont été suspendus le 20.3.2020 jusqu'à nouvel ordre. Cependant, la période de transfert n'a été interrompue que de manière ponctuelle - il reste à voir comment les choses vont continuer. Toutes les personnes en détention provisoire qui ne peuvent pas être expulsées à l'heure actuelle seront libérées. Dans le cas des personnes qui ne sont pas libérées ou qui sont nouvellement détenues, on peut supposer que l'expulsion est toujours prévue. Veuillez-vous inscrire auprès des avocats, des centres de conseil ou du Conseil bavarois pour les réfugiés.

Informations et conseils actuels sur le virus Corona

Des informations mises à jour quotidiennement sur le virus Corona en allemand, anglais, persan, français et pashtou peuvent être trouvées ici: <https://www.nds-fluerat.org/42422/aktuelles/infosammlung-mehrsprachig-zu-corona-virus-und-umgang/>. D'autres informations multilingues sont également disponibles ici: <http://corona-ethnomed.sprachwahl.info-data.info/>

En Bavière, il existe une restriction générale de départ depuis le vendredi 20.03.2020. Cela signifie que les contacts avec d'autres personnes - à l'exception de celles qui vivent dans le même ménage - doivent être maintenus aussi bas que possible. Des informations actuelles pour les habitants de la Bavière en plusieurs langues sont disponibles ici: <https://www.br.de/nachrichten/corona-news-in-english-tuerk-hrvatski-italiano-arabic,RtP4XBT>

Que faire en cas de suspicion de Corona

Si vous pensez que vous-même ou d'autres personnes pourraient être infectés par le virus corona, veuillez appeler votre médecin ou le service de santé publique de votre ville. Vous pouvez également appeler le service médical de garde au 116 117.

Là, vous demandez un test. Vous bénéficierez d'un test gratuit si vous avez été en contact avec une personne infectée par le virus corona ou si vous avez été dans une zone à risque. Les zones à risque actuelles sont mises à jour quotidiennement ici:

https://www.rki.de/DE/Content/InfAZ/N/Neuartiges_Coronavirus/Risikogebiete.html

La vie dans les abris pour réfugiés

Vivre avec beaucoup d'autres personnes dans un espace confiné n'est pas facile. En cas de pandémie et de risques d'infection plus élevés, c'est beaucoup plus difficile. Le ministère bavarois de l'Intérieur tente de redresser les chiffres d'occupation. Les personnes susceptibles d'être infectées doivent être transférées et recevoir des soins médicaux. Les personnes particulièrement vulnérables, par exemple les personnes âgées ou les personnes ayant déjà été malades, peuvent être transférées. Veuillez contacter l'administration du logement ou les services sociaux ici. Attention: de nombreux services sociaux ne sont joignables que par téléphone. Dans les logements dotés de services de cantine, les heures de repas doivent être prolongées - afin que tout le monde ne mange pas ensemble. Il devrait également être autorisé à emporter la nourriture dans sa propre chambre. Si cela ne fonctionne pas pour vous, contactez l'administration du logement. Vous pouvez également contacter le Conseil bavarois pour les réfugiés.

Quarantaine domestique

Si vous ou un membre de votre famille êtes infecté par le virus Corona, vous et votre famille serez mis en quarantaine. Cela signifie que vous n'êtes pas autorisé à quitter votre domicile pendant au moins 14 jours. C'est une situation très difficile, surtout si des enfants sont également touchés. Il est important que vous restiez calme et que vous gardiez le contact avec vos parents, amis et connaissances par téléphone.

Si une autre personne de votre logement est infectée, il est possible que tout ou partie du logement soit mis en quarantaine. Vous pouvez travailler avec d'autres résidents pour décider des exigences que vous poserez à la direction du foyer dans ce cas. Par exemple, vous pouvez demander un accès WLAN gratuit dans le logement. Vous pouvez également vous adresser à

la direction du logement pour savoir à quoi doit ressembler l'approvisionnement alimentaire en cas de quarantaine. Si vous avez des questions, veuillez contacter le Conseil bavarois pour les réfugiés.

Soins médicaux

Les personnes qui reçoivent des prestations en vertu de la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile (AsylbLG) et qui ont besoin d'un certificat de traitement du Bureau de la protection sociale continueront à en avoir besoin. En règle générale, il devrait être possible d'obtenir un certificat de traitement par téléphone auprès du bureau d'aide sociale responsable. En cas d'urgence, l'assistance médicale peut bien sûr encore être obtenue sans certificat de traitement. Des centres médicaux ont été créés dans les centres d'ANKER.

Personnes en situation irrégulière

Pour les personnes qui n'ont pas de papiers, la situation actuelle peut être encore plus difficile et précaire. Si vous avez des questions, veuillez contacter les centres de conseil auxquels vous faites confiance. Le Conseil bavarois pour les réfugiés est également heureux de fournir une assistance confidentielle et anonyme.

Contacts du Conseil bavarois pour les réfugiés

Munich : Tel: 089 - 76 22 34, Lundi, Mercredi et Jeudi: 14.00 - 16.00 heures, Mardi, Mercredi et Vendredi: 10.00 - 12.00 heures

Nuremberg : 0911 - 99 44 59 46, Mardi et Jeudi: 10.00 - 12.00 heures et 13.00 - 15.00 heures

E-Mail : kontakt@fluechtlingsrat-bayern.de

WhatsApp : +49 159 03779566

Autres contacts

Téléphone d'information de la Vague Internationale en arabe: 01749522781, 017674716455, 01629216129

Informations des ministères bavarois

Les réponses à de nombreuses questions et le bulletin d'information quotidien du ministère bavarois de l'intérieur sur le virus Corona sont disponibles sur la page d'accueil du ministère bavarois de l'intérieur à l'adresse

<https://www.innenministerium.bayern.de/miniwebs/coronavirus/index.php>

Vous trouverez des réponses aux questions de santé et de prévention sur la page d'accueil du ministère bavarois de la santé:

<https://www.stmgp.bayern.de/vorsorge/infektionsschutz/infektionsmonitor-bayern/>